



INVERNESS

—
Simplement unique depuis 1845

Appel de candidatures pour le comité consultatif d'urbanisme

La Municipalité d'Inverness invite les résidents intéressés par l'urbanisme, l'aménagement, l'architecture et le patrimoine, à poser leur candidature afin de siéger comme membre au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU).

Le CCU joue un rôle actif important dans la planification du territoire. Son mandat principal est de fournir des avis et des recommandations au conseil municipal sur les sujets concernant l'urbanisme, le zonage, le lotissement et la construction. Il étudie notamment les demandes qui concernent les dérogations mineures, les modifications aux règlements d'urbanisme, les plans de développement, les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans d'aménagement d'ensemble et les usages conditionnels.

Le CCU siège à huis clos et est constitué de cinq (5) membres permanents : deux (2) conseillers municipaux et trois (3) résidents nommés.

La durée d'un mandat est de deux (2) ans.

Critères de sélection

- Être disponible afin de participer aux réunions mensuelles qui ont lieu les mercredis à 8 h ;
- Posséder une bonne connaissance du territoire municipal;
- Être dynamique, avoir un esprit ouvert et critique et souhaiter participer activement aux réunions;
- Avoir une expertise ou un intérêt dans le domaine de l'urbanisme, de l'environnement, de l'architecture du paysage, de la construction, de l'architecture ou du patrimoine, constitue un atout.

Dépôt de candidature et date limite d'inscription

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur candidature (curriculum vitae et lettre de motivation) soit par courriel au dg@invernessquebec.ca ou par courrier, à l'adresse suivante : 1799, rue Dublin, Inverness, Québec G0S 1K0.

Le conseil municipal procédera à la nomination du membre du comité suite à l'étude des candidatures reçues.